

Madame Van Der Leyen  
Présidente de la Commission Européenne

Madame la Présidente,

Depuis maintenant plus de quatre mois la Commission européenne détient les trois rapports, du JRC, du Groupe d'experts sur la radioprotection et la gestion des déchets, et du comité SCHEER, qui examinent si les conditions d'inclusion du nucléaire dans la taxonomie sont réunies, en application du règlement « taxonomie verte » visant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Les qualités remarquables du nucléaire vis-à-vis du climat sont unanimement reconnues. Cette énergie fait partie des très rares technologies offrant une production de masse d'électricité sans émissions de CO2 et disponible en fonction du besoin. Au vu des objectifs ambitieux retenus par l'Union européenne en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, je me permets de rappeler que cette performance remarquable du nucléaire est bien reconnue par le GIEC dans son rapport publié en août 2021.

Or, l'obstacle à l'insertion du nucléaire dans la taxonomie résultait d'une démonstration attendue du respect du principe d'innocuité (« do no significant harm principle »), qui vient d'être apportée par ces trois rapports. La réserve émise par le Comité SHEER ne remet pas en cause le « do no significant harm » reconnu à l'énergie nucléaire, mais s'autorise à examiner l'application d'un principe « do not harm », non appliqué aux autres technologies et non demandé par la Commission européenne. Dès lors, nous ne pouvons donc que nous étonner de la lenteur de la procédure, vu l'urgence des actions à engager dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Notre association, neutre et apolitique, s'appuie sur un réseau de correspondants issus des mondes de la science, de la technologie et de l'industrie qui s'attache à identifier sans *a priori* les stratégies les plus efficaces de lutte contre le changement climatique. Vu les trois rapports ci-dessus, aucune justification rationnelle ne s'oppose à l'inclusion du nucléaire dans le second acte délégué.

Nous comprenons que les choix hasardeux faits par d'autres Etats les contraignent désormais à faire appel au gaz pour la production d'électricité, un bien de première nécessité. En dépit de l'impact négatif sur le volume des émissions de CO2, il semble nécessaire d'accepter cet appel au gaz, à titre transitoire en substitution au lignite et au charbon.

L'enjeu climatique est tel que le débat ne devrait pas se réduire à un combat de chapelles mais être guidé par la recherche de la plus grande efficacité d'action. Il est très regrettable qu'un débat malsain se développe au sein de la Commission européenne qui devrait conserver un jugement très neutre en la matière. Des responsables européens de premier plan (Commissaires ou Vice-Présidents) prennent publiquement sur le sujet des

positions sans compromis, soit par idéologie, soit par nationalisme. Et que dire des menaces d'actions en justice qui pourraient être, d'après les médias, engagées par l'Autriche et le Luxembourg contre le nucléaire ? Les performances climatiques des réseaux électriques de tous leurs pays d'origine sont significativement inférieures à celles de la France et leur plaidoyer en faveur de l'inclusion du gaz naturel dans la taxonomie démontre que la lutte contre le dérèglement climatique reste pour eux un objectif accessoire.

Ces attitudes vont à l'encontre de l'esprit européen, mais attaquent également les fondements de sa politique : le traité européen a en effet retenu l'application du principe de subsidiarité dans le domaine de l'énergie et notre mix électrique, au second rang européen vis-à-vis du climat, montre l'efficacité d'une gestion locale. De plus, elles méprisent les engagements pris dans le traité Euratom qui stipule en son article 2 c) que la Communauté s'engage à « *faciliter les investissements et assurer, notamment en encourageant les initiatives des entreprises, la réalisation des installations fondamentales nécessaires au développement de l'énergie nucléaire dans la Communauté* »

Au-delà de ces attaques contre la souveraineté de la France, en tant que scientifiques, nous nous inquiétons d'une politique « électrique » de l'Europe qui conduit à une dégradation continue de la stabilité et de la robustesse du réseau électrique européen. Les conséquences de l'effondrement des capacités pilotables résultant de l'arrêt des tranches nucléaires, au charbon ou au lignite ne pourront en aucun cas être maîtrisées par les énergies éoliennes ou solaires. Il serait très dommageable d'être contraint de construire des centrales à gaz pour assurer la stabilité du réseau. Serait-ce une stratégie acceptable quand on observe les dégâts résultant de l'envolée du prix du gaz cet automne ? Serait-ce une politique acceptable du point de vue de l'indépendance énergétique de l'Europe ?

Alors que le GIEC alerte le monde sur l'emballement du réchauffement climatique, il est urgent, Madame la Présidente, que l'Europe retrouve la neutralité qui devrait s'imposer à elle et qu'elle accepte que chaque Etat puisse prendre ses responsabilités dans le domaine de l'énergie, dans le respect de grands objectifs européens. Chaque pays doit pouvoir utiliser ses atouts puis assumer les conséquences de ses choix vis-à-vis de ses citoyens, qu'il s'agisse de la maîtrise des prix ou de la robustesse de son réseau.

Ces luttes d'influence sabordent l'unité de l'Europe et la mettent en danger, alors que ses fondateurs ont d'abord voulu conforter les Etats membres face aux questions énergétiques. Une décision rapide sur la taxonomie permettra de retrouver la sérénité nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions et apporterait la preuve que la Commission Européenne a retrouvé l'inspiration qui fit l'Europe.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma respectueuse et haute considération.

Bernard Accoyer



Président